ORDRE DE SERVICE D'ACTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la santé et protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : A. Bronner
Tél : 01 49 55 84 54
Courriel institutionnel : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : 0901088
MOD10.21 A 03/09/08

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSPA/N2009-8045

Date: 02 février 2009

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	DGAL/SDSPA/N2008-8062 du 19/03/2008
Date limite de réponse :	30 avril 2009
Nombre d'annexe :	1 fichier à recevoir par messagerie
Degré et période de confidentialité :	Aucune

Objet : rapport annuel porcin: questionnaire 2008

Références :

- décision 2008/185/CEE de la Commission du 21 février 2008 établissant des garanties supplémentaires concernant la maladie d'Aujeszky pour les porcs destinés aux échanges intracommunautaires et fixant les critères relatifs aux renseignements à fournir sur cette maladie
- note de service DGAL/SDSPA/SDRRCC/N2008-8187 du 23/07/2008 relative à la peste porcine classique – prélèvements sanguins à l'abattoir

Résumé : La présente note de service fournit le questionnaire d'enquête nécessaire à l'élaboration du rapport annuel 2007 pour la filière porcine à retourner complété d'ici le 30 avril 2008.

Mots-clés : Rapport annuel – Porc – Sanglier - Maladie d'Aujeszky – Peste porcine classique – Brucellose porcine

Destinataires	
Pour exécution : Directeurs régionaux de l'agriculture, l'alimentation et la forêt	**Pour information** : Directeurs Départementaux des Services Vétérinaires Préfets Inspecteurs vétérinaires généraux chargés de mission d'inspection inter régionale Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires Directeurs des Ecoles nationales vétérinaires Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires Directeur de l'INFOMA CGAAER FNGDS INAPORC

Dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel porcin 2008, un questionnaire électronique, à compléter, vous sera envoyé dès parution de cette note par messagerie électronique sur la boîte institutionnelle de la DDSV.

Il porte sur les données relatives :

- au recensement des élevages porcins ;
- à la surveillance et à la police sanitaire de la PPC (à l'exception des Vosges du Nord concernées par les mesures d'éradication de la PPC chez les sangliers sauvages) ;
- à la surveillance et à la police sanitaire de la maladie d'Aujeszky ;
- à la police sanitaire de la brucellose porcine.

Le fichier électronique permettra de faciliter l'exploitation des données départementales et d'effectuer leur synthèse, nécessaire aux demandes de cofinancement européen des programmes de surveillance et d'éradication de certaines maladies porcines.

Toutes les cases doivent être remplies : mentionner "0" si le nombre demandé est nul et mentionner "ND" si certaines données ne sont pas disponibles.

Je vous demande de me renvoyer le rapport 2008 **avant le 30 avril 2009 par mail uniquement** à l'adresse suivante : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr .

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des difficultés rencontrées lors de l'application de cette instruction.

L'adjoint à la sous-directrice
de la santé et de la protection animales

Yves DOUZAL